



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la
Coopération intermunicipale : Axe Vitalisation

Rapport annuel d'activités
1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022

Adopté par le Conseil de la MRC le 15 mars 2023

MISE EN CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a mis un outil financier à la disposition des MRC, dont celle de Rimouski-Neigette : le Fonds régions et ruralité (FRR), pour l'atteinte des objectifs visés par l'entente de vitalisation. Cette entente entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été signée le 14 juillet 2021. Ainsi, dans le cadre de l'entente du volet 4 du FRR– Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, une somme de 1 007 696 \$ sur cinq ans sera investie par la MRC de Rimouski-Neigette grâce aux contributions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la MRC de Rimouski-Neigette pour la revitalisation du territoire et particulièrement pour les municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique prélevé en 2018.

Le 8 septembre 2021, le conseil de la MRC a procédé à la nomination des représentants pour siéger, en collaboration avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au comité de vitalisation.

L'année 2022 aura permis au comité de vitalisation de faire ressortir des axes de vitalisation à prioriser et recommander un cadre de vitalisation. La MRC a procédé le 13 juillet 2022 à l'adoption du cadre de vitalisation.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC la gestion d'une somme de 251 923 \$ s'ajoutant aux soldes disponibles des enveloppes 2020-2021 et 2021-2022 et totalisant un cumulatif de 403 184 \$ qui sera investi d'ici la fin de l'entente.

OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation sont les suivants :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, la MRC et les municipalités locales présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarche et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRC ;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans : économique, social, touristique ou culturel.

Le présent rapport vise à présenter les activités réalisées et l'utilisation des sommes grâce à cette entente pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

ÉTAT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

AXE VITALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

REVENUS	RÉEL 2022
Enveloppe reçue du FRR 2022	201 539 \$
Contribution de la MRC (salaires et contributions de l'employeur)	8 290 \$
Total des revenus	260 213 \$*

*Somme à recevoir : 50 384 \$ du FRR 2022-2023 pour le 2^e versement (suite du rapport d'activité à adopter par la MRC)

DÉPENSES ADMISSIBLES

Dépenses liées à la planification de projets	88 218 \$
Dépenses liées à la réalisation de projets	- \$
Frais d'administration	2 970 \$
Total des dépenses admissibles	91 188 \$

SOMMAIRE

Enveloppe financière disponible	513 315 \$
Dépenses admissibles	110 728 \$
Fonds disponibles pour l'année subséquente	403 184 \$

Les soldes disponibles de l'enveloppe 2020-2021 et 2021-2022 au montant de 403 184 \$ seront investis d'ici la fin de l'entente.

DÉPENSES LIÉES À LA PLANIFICATION DE PROJETS

Depuis le 4 octobre 2021, la MRC a procédé à l'embauche d'un conseiller au développement local et intermunicipal qui a permis d'entreprendre la coordination d'une démarche de vitalisation. Le rôle du conseiller au développement local et intermunicipal consiste à l'accompagnement du comité de vitalisation dans la réalisation des objectifs de l'entente. Le conseiller a également pour fonction d'appuyer les organismes et les entreprises du milieu dans la concrétisation de projets de revitalisation économique.

Description	Montant
Salaire et avantages sociaux du conseiller en développement local et intermunicipal	68 278 \$
Cotisations	16 685 \$
Téléphone	950 \$
Informatique	962 \$
Déplacements	1 343 \$
Total des dépenses	88 218 \$

DÉPENSES LIÉES À LA RÉALISATION DE PROJETS

Pour l'année 2022, aucune dépense liée à la réalisation de projets n'a été effectuée.

DÉPENSES LIÉES AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2022, voici les dépenses liées aux frais d'administration de l'entente :

Description	Montant
Frais d'administration	2 970 \$
Total des dépenses	2 970 \$

CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, la MRC de Rimouski-Neigette pourra mettre en œuvre des actions ou des projets dans plusieurs champs d'intervention qui relèvent de ses compétences.

Ce deuxième rapport d'activités 2022-2023 du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation, de la MRC de Rimouski-Neigette a été présenté et adopté par le conseil de la MRC le 15 mars 2023, document qui est disponible pour les citoyens et citoyennes notamment par l'entremise du site Internet de la MRC <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/>.